

Revue de Presse Corporate

Palmarès Villes & Villages Fleuris

(au moins) 4 articles parus suite à l'envoi du communiqué de presse

- **Haute-Garonne / Hautes-Pyrénées : le palmarès 2022 des villes & villages fleuris d'Occitanie dévoilé (*)** - La Semaine des Pyrénées – 29 novembre 2022 P2
- **Palmarès des villes & villages fleuris 2022 pour les communes tarnaises (*)** P3
Le Tarn Libre – 29 novembre 2022
- **Les Assises du Cadre de Vie à Carcassonne (*)** P4
La Dépêche du Midi & Midi Libre - 30 novembre 2022
- **Pyrénées-Orientales : Prades, ville doublement fleurie (*)** P5
L'Indépendant – 6 décembre 2022

Les articles sont à lire aux pages suivantes.

.../...

La Semaine des Pyrénées – 29 novembre 2022 – Patrick SACRISTAN

[Voir l'article en ligne](#)

Haute-Garonne / Hautes-Pyrénées : le palmarès 2022 des villes & villages fleuris d'Occitanie dévoilé

Organisées par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL), les 2èmes Assises Régionales du Cadre de Vie se dérouleront le jeudi 1er décembre 2022 au Lycée agricole Charlemagne de Carcassonne avant de s'achever par la cérémonie de remise des prix 2022 du label « Villes et Villages Fleuris » d'Occitanie.



Les 2èmes Assises Régionales du Cadre de Vie

« J'embellis donc je participe à l'attractivité de l'Occitanie », tel sera le fil conducteur des 2èmes Assises Régionales du Cadre de Vie au cours d'une matinée d'échange sur les enjeux d'attractivité que rencontrent les 220 communes d'Occitanie engagées dans le label Villes & Villages Fleuris et qui ancre résolument notre destination dans une transition ambitieuse : devenir plus responsable, plus qualitative et donc encore plus attrayante, à la fois pour les touristes mais également pour ses habitants.

Parmi quelques pistes de réflexions, les problématiques suivantes seront abordées : En quoi le label Villes & Villages, qui a fêté ses 60 ans, contribue-t-il aujourd'hui à l'attractivité de l'Occitanie et de ses territoires pour les habitants et touristes ? Comment faire face aux aléas climatiques et crises successives qui challengent de plus en plus les communes et territoires et mettent à rude épreuve leur capacité à maintenir leur attractivité ? Quelles solutions existent et quelles bonnes pratiques en Occitanie (et ailleurs) pour contribuer, chacun à son échelle, à l'attractivité de sa destination ?

.../...

La cérémonie du palmarès « Villes et Villages Fleuris » Occitanie

A l'issue de ces échanges, la cérémonie du « Palmarès 2022 Villes & Villages Fleuris d'Occitanie », animée par Jean Pinard, Directeur du CRTL, sera l'occasion de remettre les prix des 27 communes lauréates et des cinq prix spéciaux du jury. Ainsi, pour 2022, parmi les communes visitées, 10 communes accèdent au label 1 Fleur, 15 communes accèdent au label 2 Fleurs, 2 communes accèdent au label 3 Fleurs tandis que 3 communes sont confirmées au label 4 Fleurs. Cet événement et l'animation en général tout au long de l'année du label Villes et Villages Fleuris relève, en effet, du CRTL Occitanie.

Vincent Garel, Président du CRTL, qui interviendra en ouverture et en clôture de cette journée, rappelle que *« l'amélioration du cadre de vie accompagnant la labellisation des 'Villes et villages fleuris' est une démarche en résonance avec la recherche d'une offre touristique et de destination axée autour d'un tourisme durable et respectueux de la nature »* tout en soulignant que *« dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique et résidentielle. Cette valeur ajoutée constitue un élément fort qui motive les élus des collectivités à participer au processus de labellisation »*.

Le CRTL accompagne les collectivités locales dans leur démarche de certification. Il anime également le jury régional, lequel assure la campagne de visites des communes engagées selon un cycle triennal. Les collectivités primées en 2022 remettront donc leur titre en jeu en 2025. En Occitanie, 220 communes sont d'ores et déjà labellisées (de 1 à 4 fleurs).

Les 10 nouvelles communes « 1 Fleur »

Aude : Cabrespine, Saint Michel de Lanes – **Haute-Garonne** : Luscan, Saint Orens de Gameville – **Gers** : Lasséran, L'Isle-Jourdain, Montréal du Gers – **Hauts-Pyrénées** : Labatut-Rivière – **Pyrénées-Orientales** : Saint-Nazaire – **Tarn-et-Garonne** : Lapenche

Les 15 nouvelles communes « 2 Fleurs »

Aveyron : Le Fel, Saint Salvadou – **Gard** : Saint Privat des Vieux – **Haute-Garonne** : Frouzins – **Gers** : Eauze – **Hérault** : Ganges – **Lozère** : Les Salelles – **Hauts-Pyrénées** : Aulon, Lannemezan, Omex, Viscos – **Pyrénées-Orientales** : Arles sur Tech, Prades – **Tarn** : Burlats, Lautrec

Les 2 nouvelles communes « 3 Fleurs »

Hérault : Montpellier – **Tarn** : Le Vintrou

Les 3 communes confirmées au Label « 4 Fleurs »

Gers : Ordan-Larroque – **Hauts-Pyrénées** : Tarbes – **Tarn** : Albi

Le Tarn Libre – 29 novembre 2022

[Voir l'article en ligne](#)

Palmarès des villes & villages fleuris 2022 pour les communes tarnaises

En Occitanie, 220 communes sont d'ores et déjà labellisées (de 1 à 4 fleurs)

Remise de prix pour l'Occitanie

Les 2èmes Assises Régionales du Cadre de Vie se dérouleront le jeudi 1er décembre au lycée agricole Charlemagne de Carcassonne avant de s'achever par la cérémonie de remise des prix 2022 du label « Villes et Villages Fleuris » d'Occitanie.

La cérémonie du « Palmarès 2022 Villes & Villages Fleuris d'Occitanie », animée par **Jean Pinard, Directeur du [comité régional du tourisme et des loisirs](#)** (CRTL), sera l'occasion de remettre les prix des 27 communes lauréates en 2022 et des cinq prix spéciaux du jury. Ainsi, pour 2022, parmi les communes visitées, 10 communes accèdent au label 1 Fleur, 15 communes accèdent au label 2 Fleurs, 2 communes accèdent au label 3 Fleurs tandis que 3 communes sont confirmées au label 4 Fleurs.

Vincent Garel, Président du CRTL, qui interviendra en ouverture et en clôture de cette journée du 1er décembre, rappelle que « *l'amélioration du cadre de vie accompagnant la labellisation des 'Villes et villages fleuris' est une démarche en résonance avec la recherche d'une offre touristique axée autour d'un tourisme durable et respectueux de la nature* » tout en soulignant que « *dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées 'Villes et Villages Fleuris' se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique et résidentielle. Cette valeur ajoutée constitue un élément fort qui motive les élus des collectivités à participer au processus de labellisation* ».

Le CRTL accompagne les collectivités locales dans leur démarche de certification. Il anime également le jury régional, lequel assure la campagne de visites des communes engagées selon un cycle triennal. Les collectivités primées en 2022 remettront donc leur titre en jeu en 2025.

En Occitanie, 220 communes sont d'ores et déjà labellisées (de 1 à 4 fleurs).

- **Les nouvelles communes tarnaises « 2 Fleurs »**
Burlats et Lautrec
- **Les nouvelles communes tarnaises « 3 Fleurs »**
Le Vintrou
- **Les communes tarnaises confirmées au Label « 4 Fleurs »**
Albi

Les assises du cadre de vie à Carcassonne

TOURISME

Organisées par le Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie (CRTL), les 2^{es} assises régionales du cadre de vie se dérouleront le jeudi 1^{er} décembre 2022 au lycée agricole Charlemagne de Carcassonne avant de s'achever par la cérémonie de remise des prix 2022 du label « Villes et Villages Fleuris » d'Occitanie. « *J'embellis donc je participe à l'attractivité de l'Occitanie* », tel sera le fil conducteur de ces 2^{es} assises régionales du cadre de vie au cours d'une matinée d'échanges sur les enjeux d'attractivité que rencontrent les 220 communes d'Occitanie engagées dans le label Villes & Villages Fleuris et qui ancre résolument la destination Occitanie dans une transition ambitieuse : « *Devenir plus responsable, plus qualitative et donc encore plus attrayante, à la fois pour les touristes mais également pour ses habitants.* »

À l'issue des échanges, la céré-



Les prix du label « Villes et Villages Fleuris » seront remis.

NAV

monie du « Palmarès 2022 Villes & Villages Fleuris d'Occitanie », animée par Jean Pinard, directeur du CRTL, sera l'occasion de remettre les prix des 27 communes lauréates et des cinq prix spéciaux du jury. Ainsi, pour 2022, parmi les communes visitées, 10 communes accèdent au label 1 Fleur, 15 communes accèdent au label 2 Fleurs, 2 communes accèdent au label 3 Fleurs tandis que 3 communes sont confirmées au label 4 Fleurs. Dans l'Aude, Cabrespine et St-Michel de Lanes ont obtenu le label 1 Fleur. Et St-Michel de Lanes recevra le prix « Valorisation du cadre de vie ».

L'Indépendant – 6 décembre 2022 – Philippe COMAS

[Voir l'article](#) (abonnés) :



Pyrénées-Orientales : Prades, ville doublement fleurie

La cérémonie du "Palmarès 2022 Villes & Villages Fleuris d'Occitanie" organisée par le comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie a rendu son verdict. Prades obtient une deuxième fleur et rejoint ainsi Céret, l'autre sous-préfecture des Pyrénées-Orientales.

Jérôme Bosch entouré des élus lors de la remise du panneau

Cette année Saint-Nazaire décroche sa première fleur, Arles-sur-Tech et Prades leur deuxième. *"En fait il s'agit d'un label national du cadre de vie. Cette récompense englobe bien plus que les fleurs qu'il y a en ville"*, souligne Jérôme Bosch, le directeur du centre technique de Prades. Si la stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement est bien l'un des critères retenus par le jury, il est loin d'être le seul. La grille d'évaluation remplie au mois de juin dernier prend en compte pas moins de sept axes de travail.

Déjà tourné vers la troisième fleur ?

"C'est un gage de qualité permettant aux habitants et aux visiteurs d'identifier l'engagement de la commune pour la valorisation paysagère. Cela sert aussi de référentiel aux services techniques dans le cadre d'un processus d'amélioration continue s'inscrivant dans une démarche globale d'attractivité." La stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement, les animations et promotions de la démarche, les actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, la qualité de l'espace public ou encore la pertinence de l'aménagement paysager et la gestion sont notés.

Une deuxième fleur qui récompense les 50 agents techniques qui travaillent en partenariat avec l'office de tourisme pour la valorisation du territoire. *"Cela fait déjà quelques années que nous essayons d'avoir les bonnes pratiques comme tendre vers le zéro phyto ou passer de l'éclairage sodium au Led. Le jury a apprécié la cohérence des cheminements doux mis en place à Prades, la passerelle, les trottoirs dimensionnés pour les personnes à mobilité réduite, le sous-terrain sous la 116 et d'une manière générale toutes les zones de partages qui améliorent le mieux vivre ensemble."* Une distinction qui n'est pas une fin en soi, *"Le jury nous a aussi donné des axes de travail avec par exemple l'épuration des panneaux, le réaménagement du parking des impôts, (...) nous devons aussi travailler sur le legs Jeanbreau. La ville à un potentiel pour évoluer."* Evoluer vers une troisième fleur ? L'idée fait son chemin.